



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu  
Procès-verbal adopté de la séance régulière du 10 décembre 2019

---

**PRÉSENCES:**

Monsieur Sébastien Pomerleau, parent  
Madame Marie-Chantale Lord, parent  
Monsieur Jean Tittley, parent  
Monsieur Nouredine Bsiker, parent  
Madame Catherine Genest, parent  
Madame Isabelle Henry, parent substitut

Madame Lynda Cahill, représentante du personnel enseignant  
Mme Nancy Martel, représentante du personnel enseignant  
Madame Annie-Claude Lefebvre, représentante du personnel professionnel  
Madame Nathalie Dumont, représentante du service de garde  
Madame Doris Hardy, représentante du personnel de soutien  
Madame Sonia Grégoire, directrice

**ABSENCE:**

Madame Réjeanne Beaulieu, commissaire

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Claudine Fortin-Charron, rédactrice du procès-verbal  
Quelques personnes du public

**Ordre du jour**

**OUVERTURE**

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions du public
4. Adoption et suivis des procès-verbaux des séances du 25 septembre, du 5 novembre et du 3 décembre 2019

**DÉCISIONS**

5. Consultations de la commission scolaire
  - 5.1. Cadre d'organisation des services éducatifs 2020-2021
  - 5.2. Plan triennal de répartition des immeubles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et prévisions de clientèle.
  - 5.3. Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2020-2021.
  - 5.4. Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2020-2021
6. Rencontre d'information sur l'anglais intensif et sondage d'opinion
7. Budget du service de garde
8. Inscription au service de garde lors de la semaine de relâche

**INFORMATIONS**

9. Rapport de la présidence du conseil d'établissement et correspondance reçue
10. Rapport de la direction
11. Rapport du représentant au comité des parents
12. Rapport du trésorier
13. Rapport du commissaire parent

**AUTRES SUJETS**

14. Questions des membres

**FERMETURE**

15. Levée de la réunion

## PROCÈS-VERBAL

### OUVERTURE

#### 1. Mot de bienvenue

Après la vérification du quorum, Monsieur Pomerleau ouvre la séance à 19h03. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et au public.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Madame Grégoire fait la lecture de l'ordre du jour.

|                  |  |
|------------------|--|
| C.E 2019-2020-25 | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.</b> |
|------------------|--|

#### 3. Interventions du public

Monsieur Ghislain Massicotte, enseignant en adaptation scolaire à l'école Saint-Mathieu, prend la parole et présente au Conseil le point de vue des enseignants en adaptation scolaire sur la proposition de relocalisation des classes d'adaptation et les pistes de solution qu'ils proposent.

Les enseignants craignent une diminution de service et soulignent l'importance d'une harmonisation des pratiques et de l'adaptation des élèves au nouveau milieu scolaire. Il mentionne les problématiques liées aux rénovations et à l'équipement manquant dans les écoles d'accueil prévues, qui impactent directement les élèves déjà présents dans ces écoles.

Les enseignants proposent les alternatives suivantes :

- Que les classes d'adaptation scolaire restent à Saint-Mathieu ou soient déménagées toutes dans une même école afin d'éviter une fragmentation des services;
- Que la décision soit retardée d'un an;
- Que les classes de maternelle 4 ans soient établies à Notre-Dame-de-Foy;
- Qu'on procède à un réaménagement des locaux à l'interne ou à un agrandissement de l'école Saint-Mathieu.

#### **4. Adoption et suivis du procès-verbal des séances du 25 septembre, du 5 novembre et du 3 décembre 2019**

Madame Grégoire fait un résumé des procès-verbaux des séances précédentes. Les suivis adéquats ont été effectués lors des précédentes réunions.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>C.E 2019-2020-26</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 25 septembre tel que présenté.</b> |
| <b>C.E 2019-2020-27</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 novembre tel que présenté.</b>   |
| <b>C.E 2019-2020-28</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 décembre tel que présenté.</b>   |

### **DÉCISIONS**

#### **5. Consultations de la commission scolaire**

##### **5.1. Cadre d'organisation des services éducatifs 2020-2021**

Monsieur Pomerleau rappelle les discussions qui ont eu lieu autour du déménagement des classes d'adaptation.

Les membres du conseil discutent à nouveau de différentes options qui pourraient être envisagées pour éviter les difficultés appréhendées pour les élèves.

On suggère d'abord la location de locaux au centre des Loisirs Saint-Mathieu, ce qui donnerait accès à des locaux tout juste derrière l'école. On propose ensuite d'évaluer le nombre d'élèves en affectation temporaire dans notre école, d'élèves provenant de d'autres secteurs (entente de scolarisation et choix-école) et de ceux dont Saint-Mathieu est l'école de quartier afin de considérer ces données dans les prévisions de clientèle pour l'année prochaine.

Il est également suggéré de réaménager les locaux des classes d'adaptation scolaire, par exemple en transformant deux locaux en trois locaux pour en augmenter le nombre (chacun ayant 2/3 de la superficie d'un local régulier).

Si nécessaire, on suggère que le déménagement se fasse en deux phases : d'abord les deux groupes qui iraient à l'Étincelle/Trois-saisons partiraient l'an prochain, puis les six groupes vers Notre-Dame-de-Foy transféreraient lorsque les travaux seraient terminés dans leur nouvelle école, probablement l'année suivante.

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <p><b>C.E 2019-2020-29</b></p> | <p>Considérant que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de Cadre d'organisation des services éducatifs 2020-2021 prévoit la relocalisation des classes spécialisées en retard d'apprentissage de l'école Saint-Mathieu vers l'école L'Étincelle-Trois-Saisons et Notre-Dame-de-Foy;</li> <li>- la proposition vise principalement à répondre au manque de locaux à l'école Saint-Mathieu pour accueillir la prévision croissante de la clientèle de l'aire de desserte et les maternelles 4 ans;</li> <li>- les prévisions de clientèle les plus récentes anticipent un besoin de deux nouvelles classes en 2020-2021, excluant les maternelles 4 ans;</li> <li>- les parents des élèves des classes spécialisées et le personnel qui dispensent des services à ces élèves ont exprimé leurs préoccupations aux membres du conseil d'établissement;</li> <li>- la commission scolaire n'a pas présenté d'autres alternatives au conseil d'établissement pour répondre au manque de locaux;</li> <li>- selon les données actuelles, les locaux disponibles et la prévision de clientèle à l'école Notre-Dame-de-Foy permettra d'accueillir les classes spécialisées pour encore plusieurs années;</li> <li>- les ressources autant humaines que financières vont suivre les élèves dans la relocalisation;</li> <li>- les locaux de l'école Notre-Dame-de-Foy ne seront pas prêts pour septembre 2020 et les rénovations risquent d'affecter l'adaptation et le rendement des élèves;</li> <li>- les élèves des classes spécialisées ont des difficultés d'adaptation plus grandes que la moyenne;</li> <li>- les élèves des classes spécialisées ont déjà vécu, en grande majorité, un changement d'école dans leur parcours scolaire suite au classement en classe spécialisée;</li> <li>- les parents des élèves des classes spécialisées et le personnel qui dispensent des services à ces élèves ont une préférence marquée de conserver les huit groupes ensemble au lieu de les séparer. Ceci permettrait une plus grande concentration des services complémentaires, une formation de groupes plus homogène et une harmonisation des pratiques éducatives.</li> </ul> |
|--------------------------------|---|

|  |  |
|--|--|
| <p><b>C.E 2019-2020-29<br/>(suite)</b></p> | <p><b>Il est proposé et résolu unanimement que le conseil d'établissement soit en désaccord avec le projet de Cadre d'organisation des services éducatifs 2020-2021 soumis pour consultation avec les commentaires suivants:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le conseil d'établissement déplore qu'aucune autre solution n'ait été étudiée par la commission scolaire pour répondre au manque de locaux futurs à l'école St-Mathieu;</li> <li>- le conseil d'établissement recommande que la relocalisation des classes spécialisées soit retardée d'une année afin que des scénarios alternatifs soient étudiés, entre autres, le réaménagement de l'école St-Mathieu;</li> <li>- dans l'éventualité où il est essentiel de libérer des locaux à l'école St-Mathieu pour septembre 2020, le conseil d'établissement propose de relocaliser seulement les élèves du secteur Ouest en 2020-2021 afin que la commission scolaire puisse proposer d'autres solutions pour répondre au manque de locaux futurs à l'école St-Mathieu et terminer les rénovations à l'école Notre-Dame-de-Foy afin d'assurer un climat propice aux apprentissages;</li> <li>- le conseil d'établissement souhaite que les classes spécialisées continuent d'être réparties avec les classes du régulier au sein de l'école.</li> </ul> <p><b>Autres pistes de solutions soulevées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer graduellement le nombre de classes spécialisées selon le rythme de passage au secondaire.</li> <li>- Réaménager les locaux de l'école Saint-Mathieu.</li> <li>- Agrandir l'école Saint-Mathieu.</li> <li>- Regrouper les classes de maternelle 4 ans du secteur centre à l'école Notre-Dame-de-Foy.</li> <li>- Réaménager les aires de desserte.</li> </ul> |
|--|--|

## **5.2. Plan triennal de répartition des immeubles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et prévisions de clientèle.**

Suite à la présentation lors de la dernière rencontre du projet de plan triennal de répartition des immeubles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et prévisions de clientèle, personne n'a de questions ou de commentaires.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>C.E 2019-2020-30</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement que le conseil d'établissement soit en accord avec le plan triennal de répartition des immeubles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et prévisions de clientèle soumis pour consultation.</b> |
|-------------------------|---|

## **5.3. Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2020-2021.**

Suite à la présentation lors de la dernière rencontre du projet de liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2020-2021, personne n'a de questions ou de commentaires.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>C.E 2019-2020-31</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement que le conseil d'établissement soit en accord avec la liste des écoles et des centres en opérations et leur aire de desserte pour 2020-2021 soumis pour consultation.</b> |
|-------------------------|---|

## **5.4. Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2020-2021**

Suite à la présentation lors de la dernière rencontre du projet de critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2020-2021, personne n'a de questions ou de commentaires.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>C.E 2019-2020-32</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement que le conseil d'établissement soit en accord avec les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2020-2021 soumis pour consultation.</b> |
|-------------------------|--|

## 6. Rencontre d'information sur l'anglais intensif et sondage d'opinion

Madame Grégoire présente des ébauches de lettre aux parents pour la rencontre d'information et de sondage sur l'anglais intensif. Quelques modifications sont suggérées par les membres et seront intégrées aux documents. Il est suggéré de préparer une version électronique du sondage; cette option sera étudiée en regard de sa complexité technique versus ses avantages. On propose ensuite de rendre disponibles certains documents d'information sur l'anglais intensif (notamment de la commission scolaire et du ministère de l'éducation) sur le site web de l'école et de bonifier la page éventuellement.

Un service de garde gratuit sera disponible pendant la rencontre pour les enfants d'âge scolaire.

Le conseil d'établissement utilisera les résultats du sondage pour orienter ses décisions par rapport aux divers aspects d'une possible implantation d'un programme d'anglais intensif. Le sondage aux parents ne faisant pas office de décision, il n'est donc pas nécessaire de déterminer de seuil de majorité.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>C.E 2019-2020-33</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement que :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>le conseil d'établissement consulte les parents sur leur intérêt à implanter l'enseignement de l'anglais intensif en 6e année à l'école Saint-Mathieu;</b></li><li>- <b>préalablement à l'envoi du sondage, une rencontre d'information soit tenue en janvier 2020 suite à l'envoi de la lettre d'invitation présentée au conseil avec les modifications discutées;</b></li><li>- <b>le sondage soit conforme à celui présenté au conseil avec les modifications discutées et soit transmis à tous les parents des élèves visés par l'enseignement de l'anglais intensif (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas dans des classes spécialisées) de la maternelle à la 6e année;</b></li><li>- <b>les résultats du sondage soient compilés par année scolaire et présentés à la séance du 4 février 2020.</b></li></ul> |
|-------------------------|--|

## 7. Budget du service de garde

Madame Grégoire présente le budget prévisionnel 2019-2020 du service de garde, comparé au budget réel au 30 juin 2019.

Elle explique que les revenus du service de garde fluctuent beaucoup à cause des types de clientèle et des différentes subventions associées.

Les mauvaises créances correspondent aux parents qui ne paient pas les services. Lorsque les parents ne payent pas, l'enfant n'est pas pénalisé dans la mesure possible: le service de garde a parfois des arrangements financiers avec les parents.

Les sorties du service de garde s'autofinancent puisqu'elles sont payées par les parents.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>C.E 2019-2020-34</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'adopter le budget du service de garde.</b> |
|-------------------------|--|

## 8. Inscription au service de garde lors de la semaine de relâche

Madame Dumont présente la lettre aux parents qui les informe des modalités d'inscription au service de garde durant la semaine de relâche. La lettre vise notamment à rappeler que les services seront facturés pour un enfant inscrit même s'il n'est pas présent. La mention de la possibilité de déplacement dans une autre école des enfants en cas de nombre insuffisant d'inscriptions avait été retirée; il est décidé de la remettre. La programmation de la semaine sera autour de la thématique des jeux d'évasion.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>C.E 2019-2020-35</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver les modalités de consultation des parents et d'inscription pour le service de garde pendant la semaine de relâche 2020 telles que présentées au conseil.</b> |
|-------------------------|--|

## INFORMATIONS

### 9. Rapport de la présidence du conseil d'établissement et correspondance reçue

Des questionnements au sujet de la relocalisation des classes d'adaptation scolaire ont été reçus et répondus. Il n'y a aucune autre correspondance.



## **10. Rapport de la direction**

La première étape est maintenant terminée. Les collations disponibles pour les parents le mercredi 13 novembre ont été appréciées (sommes amassées pour la Fondation). La friperie a été un grand succès cette année encore. Elle a permis à l'école de s'équiper en vêtements de dépannage pour ses élèves. Le reste des vêtements a été acheminé à l'école Saint-Malo. Madame Syndie Charest souhaite en faire un projet entrepreneurial récurrent à l'école et installer une friperie scolaire permanente.

La lettre pour informer les parents de la fin de journée une heure plus tôt pour la dernière journée avant les vacances des fêtes sera envoyée cette semaine. Des activités de Noël seront prévues lors de la dernière semaine de classe.

La campagne de financement de la fondation de l'école avec les produits de la canneberge de la compagnie Nutra-fruit a permis d'amasser 5007\$ de profits. Un message sera diffusé dans l'info-parent en janvier pour informer les parents du résultat de la campagne.

## **11. Rapport du représentant au comité des parents**

Monsieur Pomerleau informe qu'il a été réélu trésorier du comité de parents de la commission scolaire.

Les bourses d'implication parentale ont été lancées. Ces bourses visent à appuyer financièrement la réalisation de projets initiés et coordonnés par des parents contribuant à l'enrichissement du milieu scolaire. Un rappel sera publié dans le prochain info-parents.

Concernant le projet de loi n°40, le comité de parents de la CSDD considère que le projet de loi actuel est un recul de la gouvernance dédiée à la réussite éducative qui tient compte des enjeux locaux. Sa position a été publiée dans un communiqué de presse. Toujours en lien avec le projet de loi n° 40, la Fédération des comités de parents du Québec a participé à la commission parlementaire le 5 novembre dernier. Elle a mis sur son site web des capsules d'information sur le projet de loi.

Le comité de parents organise une formation sur le fonctionnement des conseils d'établissement qui se tiendra le 23 janvier 2020. Tous les parents membres des conseils d'établissement sont invités à y assister.

## **12. Rapport du trésorier**

Les dépenses suivantes ont été effectuées : le souper de Noël du CE en partie, l'embauche de la rédactrice pour les rencontres du CE, et enfin le service de garde pendant la rencontre sur la présentation de l'anglais intensif

### **13. Rapport du commissaire parent**

Le calendrier scolaire 2020-2021 a été adopté.

Le dernier rapport sur la diplomation et la qualification publié par le MEES fait état d'un taux de diplomation de 89 % pour la Commission scolaire des Découvreurs, le plus haut taux parmi les commissions scolaires francophones au Québec.

Monsieur Pomerleau présente les faits saillants du projet de loi n°40, modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires et déposée le 1er octobre 2019. La Fédération des commissions scolaires a participé à la commission parlementaire sur le projet de loi n°40 le 4 novembre dernier. Il a clairement démontré son opposition à la réforme proposée.

Les états financiers 2018-2019 de la commission scolaire font état d'un déficit de 2,5 M\$ sur un budget de 174,4 M\$. Le déficit est principalement attribuable à une provision de 6,6 M\$ pour une poursuite judiciaire compensée en partie par un gain sur vente d'actif de 5,0 M\$.

### **AUTRES SUJETS**

#### **14. Questions des membres**

Le président mentionne que ce point sera ajouté aux prochaines réunions afin de permettre aux membres du conseil d'établissement qui le désire de poser une question sur un sujet qui n'est pas traité pendant la rencontre.

Aucune intervention n'est demandée.

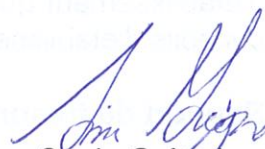
### **FERMETURE**

#### **15. Levée de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.



Sébastien Pomerleau  
Président



Sonia Grégoire  
Directrice